Collectivité Territoriale de Martinique

Le Président
du Conseil Exécutif

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A l'attention de
M. Jean CASTEX
Premier Ministre

Fort-de-France,
Le 3 août 2021

Objet : Soutien de l'Etat aux acteurs économiques de Martinique

Monsieur le Premier ministre,

J'ai eu le plaisir de m'entretenir ce jour avec vous par téléphone. Vous m'avez dit l'assurance du soutien et de la solidarité de l'Etat face à la situation de crise sanitaire que traverse la population martiniquaise. Je vous en remercie.

Comme je m'y suis engagé, je tiens à vous interpeller sur le sujet des aides économiques. Votre Gouvernement a pris la décision le 1er août de rétablir les mesures d'aide économique d'urgence pour protéger les entreprises face à cette nouvelle vague du COVID-19. C'est une bonne nouvelle pour la Martinique et son tissu économique.

Toutefois, le bénéfice d'une part de cette aide, le recours au fonds de solidarité « renforcé » a été conditionné à une fermeture administrative de « plus de 21 jours par mois », ce qui équivaut à trois semaines. Or, comme vous le savez, la décision a été prise d'une mesure de confinement pour la Martinique sur une période de trois semaines.

Les acteurs économiques locaux s'interrogent donc, légitimement, sur leur capacité à bénéficier effectivement de ces aides.

Il me semblerait nécessaire, Monsieur le Premier ministre, dans la visée d'adaptation au contexte local dont nous avons pu échanger, d'établir un seuil de fermeture administrative qui assure que nos entreprises puissent jouir du bénéfice du fonds de solidarité « renforcé » au regard du cadre des mesures de restrictions de l'activité fixées au niveau local. Un seuil fixé à dix jours serait plus à même de répondre aux besoins locaux.

Certain de l'attention que vous porterez à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement,

Serge LETCHIMY

Président du Conseil Exécutif de Martinique